

AFFAIRE n° 24.

O B J E T : Subvention à " l'Association de Notre Dame de l'Assompti

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 18 Janvier 1980, Monsieur le Curé de l'Assomption nous faisait part de son inquiétude quant à l'état lamentable de son église, et sollicitait notre aide.

Une consultation lancée auprès des entreprises a permis d'évaluer les réparations qui sont estimées à 385 000 Francs.

Ce bâtiment, qui fait partie du vieux Saint-Denis, mérite je pense toute notre attention. De même la sécurité des fidèles fréquentant cette église doit être prise en considération.

Aussi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter une subvention à l'Association Paroissiale de Notre Dame de l'Assomption; destinée au ravalement de l'Eglise. Celle-ci pourrait être de l'ordre de 150 000 Francs, soit 35% des dépenses.

Je mets la question aux voix.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"La subvention communale proposée viendrait s'ajouter à une subvention de 150 000 F du Département. Les Commissions souhaitent que soit bien relevé l'effort des différents partenaires dans cette opération".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit donc de réparer les façades de l'église de l'Assomption, qui est un bâtiment départemental, et je tiens à souligner devant vous l'effort que la Commune fait en intervenant pour une subvention de 150 000 F, alors que le Département n'accorde que 50 000 F.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*VC - St Denis le 23 Janvier 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé: Rodolphe COLTIAUX  
Par Copie Certifiée Conforme  
P/le Préfet et par délégation,*

*le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales  
Signé: Henri Claude ALARCON*